



# COORDINATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS RIVERAINES DES SITES SEVESO.

AMBES  
ARNAGE  
BASSENS  
BERRE  
BEUVRY LA FORÊT  
BOUROGNE  
CAEN-MONDEVILLE  
CERNY  
CESSON SAVIGNY  
COURNON D'AUVERGNE  
DELUZ  
DONGES  
ETREZ  
DUNKERQUE  
FOS SUR MER  
FRONTIGNAN  
GAILLON  
GONFREVILLE L'ORCHER  
HARFLEUR  
MONTAIR de BRETAGNE  
LA MEDE  
LANESTER  
LA ROCHELLE  
LE HAVRE  
LORIENT  
MARSEILLE-St MENET  
MARTIGUES  
MONTREUIL JUIGNÉ;  
NARBONNE  
ORLEANS  
OUDALLE,  
PORT st LOUIS du Rhône  
QUEVEN  
REDON  
ROGERVILLE  
ROGNAC  
SANDOUVILLE  
SAVIGNY LE TEMPLE  
SISTERON  
ST CRESPIEN sur MOINE  
ST JEAN DE BRAYE  
ST PIERRE DES CORPS  
St PIERRE la GARENNE  
ST VALLIER;  
TOULOUSE  
TOURNUS  
TERSANNE  
VERNON  
VERNOUILLET  
VITROLLES  
WAGNIES LE GRAND

## Coordination Nationale des Associations Riveraines des Sites Seveso

chez Michel LE CLER

1 Le Larron

44 480 DONGES

06 18 39 46 65

Donges le 4 août 2022

Objet: Explosions et incendie Usine MANUCO Bergerac 3/08/22  
Incendie Usine groupe SAFRAN à Molsheim - 4/08/2022

L'usine MANUCO (groupe EURENCO) produit de la nitrocellulose utilisée dans la fabrication des poudres et des explosifs. Le 3 août, plusieurs explosions accompagnées d'un incendie ont causé des blessures à 8 salariés dont l'un est déclaré en urgence absolue.

Si aujourd'hui, les causes de cet accident ne sont pas connues, ses conséquences auraient pu être plus graves. L'usine était en maintenance et nombre de salariés étaient en congés.

Nul n'est en capacité de mesurer les impacts sur l'environnement.

L'affirmation de la Préfecture de Périgueux selon laquelle "les fumées dégagées par l'incendie ne présentent pas de dangerosité particulière pour la santé humaine et l'environnement" (communiqué de presse N° 2) reste hypothétique. Disposait-on de l'origine des mesures, de la nature des polluants émis, de leur concentration, de la direction du vent ...?

Des capteurs en continu étaient-ils disposés sur le site permettant d'obtenir ces renseignements.

La coordination regrette qu'à chaque accident de ce type, le discours soit quasiment le même: tout était sous contrôle, tout est sous contrôle... jusqu'au prochain accident.

La population doit être informée des résultats des inspections menées par les membres de la DREAL avant et après cet accident des éventuelles infractions relevées et des mesures préconisées.

Une réunion extraordinaire de la Commission Suivi de Site doit être organisée par la Préfecture pour que la population soit informée des causes de cet accident, des mesures prises suite aux contrôles de la DREAL dans cette entreprise qui a une capacité de stockage de 800

tonnes de nitrocellulose énergétique et peut en produire 20 tonnes par jour, qui a un volume autorisé de 320 tonnes d'acide nitrique concentré à plus de 70% (document AP du 2 juillet 2022).

Avec les représentants à la Commission de Suivi de Site, la population aura à faire valoir ses droits pour que cessent les pollutions en non-conformité avec le droit de l'environnement et inciter les pouvoirs publics et les collectivités à informer les citoyens des risques liés aux pollutions industrielles (Document d'information communale sur les risques majeurs, plan communal de sauvegarde). Ensemble, ils exigeront la création d'un véritable outil de concertation et de surveillance des infractions de l'entreprise.

Cet événement, tout comme l'incendie qui s'est déclaré ce 4 août sur un autre site Seveso du groupe SAFRAN à Molsheim dans le bas Rhin touchant un bâtiment abritant plusieurs produits chimiques dont des acides chromique et cyanhydrique sont-ils liés au hasard ? Il serait trop facile de répondre par l'affirmative. Les bilans des inspections nous apporteront les réponses.

Il est essentiel que l'État se montre plus incisif et fasse respecter, dans les temps, les prescriptions des arrêtés préfectoraux et des mises en demeure notamment, que les industriels peu scrupuleux qui abîment l'environnement et aggravent la santé humaine, tombent sous le coup de pénalités stimulantes à hauteur des préjudices qu'ils causent.

Il est urgent aussi de mettre un terme aux demandes de dérogations qui ne poursuivent qu'un objectif: gagner du temps pour l'industriel et dans le même temps abonder le nombre d'inspecteurs de la DREAL permettant de multiplier les contrôles sur l'ensemble des sites .

Enfin, il est important que la déréglementation climatique qui se traduit notamment par de fortes chaleurs et des incendies violents soit considérée dans la réflexion collective.

Ces constats, ces exigences sont nos affaires.

Pour la Coordination :

Michel LE CLER – Donges

Sylvestre PUECH - Martigues

Denis MOLIN – Toulouse

Raymond BOZIER – La Rochelle

Jean François DUPONT - Sénart